



- **Couloir :**

Sol brut.

Parois murales en cours de réfection.

Plafond : inachevé.

Dès l'entrée dans le couloir, une porte permet d'accéder dans le logement du bâtiment A.

Je passe le logement précédemment constaté, la fenêtre, le dégagement pour accéder dans la cour où se trouve le logement de Monsieur LOPES.

Face au bâtiment B, la porte située la plus à gauche : présence du couloir brut, logement de Monsieur YOUSSEF + fenêtre, ensuite dégagement équipé seulement de parpaings et d'arrivées électriques puis logement de Monsieur LOPES.

Présence d'une deuxième entrée (au milieu) avec le couloir en 2 parties et le premier logement à droite, le bureau 1, le bureau 2 et l'arrière de la partie du logement de Monsieur LOPES.

La troisième partie est constituée par l'entrée qui se fait par l'extérieur avant le portail.





3. Lot E :

Depuis l'accès par le portail, une grande allée dessert l'ensemble du complexe sur la longueur.

Passé le bâtiment D à gauche : présence du portail permettant d'accéder au hangar et à droite, un terrain

laissé à l'état de friche.

A la jonction du bâtiment A, les lots situés dans la continuité jusqu'à l'extrémité correspondent à des lots lesquels ont été cédés à part.

En extrémité d'allée à gauche : présence d'un grand hangar se poursuivant sur la totalité en plusieurs petits lots fermant par des portes vitrées, des portes en aggloméré, des portes sectionnelles ou absence de porte.

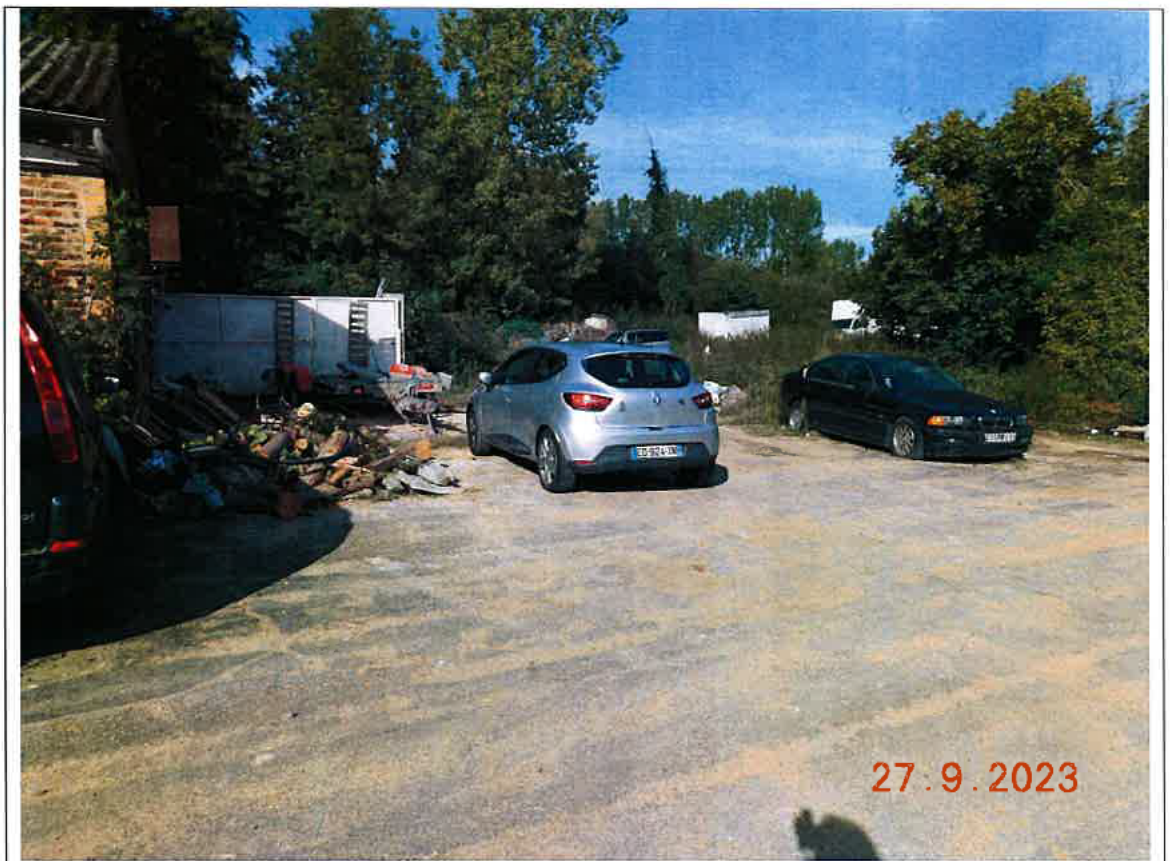
En extrémité : 2 portes correspondent à 2 logements.

Première partie de cour :

Le sol est recouvert de pavés et ensuite d'un enrobé en état mauvais recevant de très nombreuses anfractuosités.

La dernière zone étant une dalle mélangée à des gravats.









4. Lot B lot 142 maison d'habitation) :

Hall d'entrée :

Sol : carrelage et plinthes, état correct.

Parois murales et plafond : plâtre peint, état correct.

Cette pièce est équipée de :

Une porte palière.

Une fenêtre encadrement PVC, intérieur vitré surplombée par un coffrage enfermant un volet roulant.

Un tableau de fusibles et disjoncteur.

Un point lumineux.

Un double interrupteur.

Un radiateur électrique au mur.

Face à la porte palière, un escalier en bois permet d'accéder à l'étage.

Pièce principale (à droite) :

Sol : carrelage et plinthes faïencées, état correct.

Parois murales et plafond : plâtre peint ou pierres côté façade, état correct.

Cette pièce est équipée de :

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs, téléphone, télévision en état correct.

Deux convecteurs.

Un poêle à bois.

Deux grandes baies vitrées surplombées par un coffrage enfermant un volet roulant donnant sur la cour commune avec l'appartement de Monsieur LOPES.

Deux jours composés de deux fenêtres de toit de type velux (au-dessus du salon et de la salle à manger).

Coin cuisine (dans un renforcement à gauche) :

Sol : carrelage et plinthes faïencées, état correct.

Parois murales et plafond : plâtre peint, état correct.

Cette cuisine en « U » est équipée de :

Une fenêtre donnant sur la cour commune.

Une rangée recevant en verticalité rangements et four.

Des tiroirs et des placards de rangement.

Une plaque électrique rehaussée par une crédence et par une hotte aspirante.

Des éléments de rangement.

Côté façade : des éléments de rangement composés de portes et de tiroirs en partie basse.

Au-dessus des éléments de rangement.

Au centre : une paillasse émaillée double bac alimentée en eau chaude – eau froide par un bloc de robinetterie.

Une fenêtre encadrement PVC, intérieur vitré surplombée par un coffrage enfermant un volet roulant.

A droite de la paillasse en partie basse : une machine à laver la vaisselle.

Dans le sens du retour : un plan de travail avec des éléments de rangement en partie basse et en partie haute.

A l'extrémité droite : un réfrigérateur et un congélateur.

Des spots en guise d'éclairage en plafond.

Cabinet d'aisance (à l'entrée) :

Sol : carrelage.

Parois murales : carrelées ou plâtre peint.

Plafond : plâtre peint.

La pièce est équipée de :

Une porte de communication en bois.

Un cabinet d'aisance pourvu d'un réservoir à effet de chasse d'eau.

Couvercle et abattant.

Un ensemble d'interrupteurs et de prises électriques.

Une ampoule en extrémité de douille en plafond.

Chambre :

Sol : carrelage et plinthes faïencées.

Parois murales et plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication.

Un convecteur.

Un ensemble de prises électriques, interrupteurs.

Un point lumineux.

Une porte fenêtre donnant sur la cour (côté appartement Monsieur LOPES) intérieur vitré double vitrage surplombée par un coffrage enfermant un volet roulant.

Cellier :

Sol : carrelage marqué par des infiltrations.

Parois murales et plafond : plâtre peint.

Cette pièce est équipée de :

Une porte de communication en bois.

Un ballon d'eau chaude.

Une arrivée d'eau + une évacuation d'eau recevant une machine à laver le linge.

Un point lumineux.

Un interrupteur.

Une porte en bois donnant directement sur le **garage** :

Sol : chape brute.

Murs en parpaings bruts.

Couverture : tôle ondulée.

Le garage est équipé de :

Une porte sectionnelle.

Le garage est démuné d'électricité.